RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 25293
Numéro SIREN : 808 446 496
Nom ou dénomination : ABC 26

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt 82565

Lucien Raphaël HADDAD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
28, rue Rennequin - 75017 PARIS
Tél : 01.56.79.07.19 - Fax : 01.72.73.30.07
Email : lrhceg@gmail.com

ABC 26
RAPPORT
DU COMMISSAIRE A
LA TRANSFORMATION

SIEGE SOCIAL : 278 Bd RASPAIL
75014 Paris
RCS Paris 808 446 496

RAPPORT DU COMMISSAIRE A
LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABC 26 EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

DE : **ABC 26** , société à responsabilité au capital de 3 079 156 €, dont le siège social est situé au 278 Boulevard RASPAIL 75014 Paris , et immatriculée au RCS de Paris ,sous le numéro 808 446 496

A : L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 15 Juillet 2019

Aux associés ,

En application des Articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce , votre société, suivant décision unanime en date du 17 Juin 2019, m'a chargé d'établir en ma qualité de Commissaire aux comptes un rapport sur la transformation de votre société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée, avec mission conformément aux textes précités:

- d'apprécier la situation de votre société avant sa transformation en société à forme anonyme simplifiée;

- d'indiquer si le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social;

- d'apprécier les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers;

L'accomplissement de ma mission, s'est déroulé en suivant deux objectifs:

- Le premier objectif était d'apprécier la situation active et passive de votre société à la date du dernier BILAN , soit au 31.12.2018 ;

- Le second était de m'assurer que ladite situation entre la date du 31.12.2018 , et la date du présent rapport n'avait pas subie de modifications substantielles;

Les investigations que j'ai menées compte tenu des diligences normales, me permettent de formuler les appréciations suivantes:

I- APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL:

Cette appréciation à été conduite par référence aux documents mis à ma disposition par votre gérance, savoir:

- Bilan au 31.12.2018
- Balance au 31.12.2018 ;
- Grand-Livre Général et Auxiliaire au 31.12.2018.
- Projet de résolution de l'AGE prévue pour le 15 juillet 2019
- Projet des nouveaux statuts sous forme de SAS

Le dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été arrêtés étant clos le 31.12.2018 , j'ai examiné les composantes de l'actif social inscrites en comptabilité à cette date .

A l'aide des contrôles et sondages qui m'ont paru nécessaires, je me suis interrogé à l'effet de déterminer:

- Si la valeur réelle des éléments d'actif comptabilisées au 31.12.2018 , est au moins égale á la valeur comptable à cette date;

- Si les dettes inscrites au passif du bilan au 31.12.2018 , reflétent la situation réelle de l'entreprise à cette date;

- Si l'exploitation du 1er Janvier 2019 , á ce jour n'est pas génératrice d'éléments susceptibles de minorer l'actif social.

Après examen des différents éléments composant l'actif et le passif social, il apparaît possible de conserver leur valeur au 31.12.2018, en tenant compte du fait que votre société à décidé par AGE en date du 1er Juillet 2018 de réduire le capital social de 5 019 578 € à 3 079 156 € pour apurer la perte de l'exercice de 1 940 362 €

I- SITUATION NETTE AU 31.12.2018

Le bilan au 31.12.2018 présente **une situation nette comptable de 3 081 889 €uros.**

II - APPRECIATIONS DES AVANTAGES PARTICULIERS:

Des éléments qui m'ont été transmis:
- Le rapport de la gérance;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire;
- Le projet de statuts.

Il n'apparaît pas d'avantages particuliers résultant de la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

III- ATTESTATION:

L'appréciation formulée au paragraphe I sur la valeur de l'actif net social de la société **ABC 26** au 31.12.2018 , me permet d'attester que le montant des capitaux propres, est au moins égal au montant du capital social.

Fait á Paris, le **4** Juillet 2019

Lucien Raphaël HADDAD
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
28 rue Reaumur
75017 PARIS
Tél. : 01 56 79 07 19
Fax : 01 72 73 30 07
SIRET 339 735 847 00067

Lucien R.HADDAD
Expert-Comptable,
Commissaire aux comptes inscrit
Prés la Cour d'Appel de Paris.